

**MINISTERE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 02/2019**

**" LA MISSION DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'ASSISTANCE
TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES QUAIS 8 ET 9
POUR CONTENEURS AU PORT DE COMMERCE DE RADÉS "**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres à travers le système d'achat public en ligne (TUNEPS) pour la réalisation de la mission de pilotage, de suivi et d'assistance technique des travaux de construction des quais 8 et 9 pour conteneurs au port de commerce de Radès.

Les candidats qui sont admis à participer au présent appel d'offres sont les bureaux d'études ingénieurs conseils, groupement de bureaux d'études et/ou ingénieurs conseils signataires du cahier de charges relatif à l'exercice de la profession de bureau d'études et/ou ingénieurs conseils conformément à l'arrêté du ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 09 février 2009.

Le soumissionnaire doit être inscrit sur le système d'achats publics en ligne TUNEPS et peut télécharger gratuitement le cahier des charges à travers le site www.tuneps.tn. S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achat public en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel – 1006 Tunis – Tunisie.
- Téléphone : (216) 70.130.340
- Site web : www.tuneps.tn
- E-mail : tuneps@pm.gov.tn

L'envoi des offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn), et les offres doivent être présentées conformément à l'article (9) des conditions d'appel d'offres.

Quant aux documents suivants :

* Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant **de cinq mille (5.000,000) Dinars Tunisiens** pour toute offre émise par un ingénieur conseil ou un groupement ingénieur conseil et un bureau d'étude (à condition que l'ingénieur conseil soit le chef de fil) tandis que les bureaux d'études sont exonérés de fournir cette caution provisoire. Les chèques ne sont pas acceptés,

* l'extrait d'inscription au registre du commerce,

leur envoi se fera à travers la procédure hors ligne avant la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres.

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement et indiqué dans le manuel des procédures de passation des achats publics en ligne TUNEPS, il est possible d'envoyer une partie de l'offre hors ligne , à l'exception de tous les documents

constitutifs de l'offre financière ainsi que les documents relatifs aux critères d'évaluation techniques et financières. Auquel cas, le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre envoyée en ligne, la liste des pièces faisant partie de son offre envoyées hors ligne.

En cas de discordance entre l'offre en ligne et les documents envoyés, en complément hors ligne, l'offre en ligne fait foi.

La partie de l'offre envoyée hors ligne doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée et indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet et sur laquelle est inscrite la mention suivante :

" Appel d'Offres N°02/2019 A ne pas ouvrir "

et doivent parvenir à l'OMMP au plus **le mardi 19 Février 2019 à 10H00** par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P au nom de :

***Monsieur le Président-Directeur Général de
l'Office de la Marine Marchande et des ports***

à l'adresse suivante :

***Office de la Marine Marchande et des Ports
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette***

Et ceci dans les délais fixés pour la réception des offres.

Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi

La séance d'ouverture des offres est publique et se tiendra **le mardi 19 Février 2019 à 11H00** au ***Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés - Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette (bâtiment annexe)*** et les soumissionnaires sont autorisés à assister eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants dûment mandatés.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **120 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.